

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-223

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
		N° 2024-223

Démarche de résilience territoriale - mise en œuvre de démonstrateurs de réutilisation d'eaux non-conventionnelles - demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec l'augmentation manifeste des effets du changement climatique Bordeaux Métropole subit, comme la plupart des espaces, un accroissement de ses vulnérabilités. Celles-ci résultent de l'augmentation de l'intensité des aléas naturels et climatiques présents sur le territoire, de la dynamique de leurs cumuls et combinaisons sur certaines zones, mais aussi de l'imprévisibilité de leurs évolutions.

Cette situation interroge nos capacités de résilience, individuelles et collectives, mais aussi nos modèles de développement, nos organisations, nos politiques publiques.

C'est dans ce contexte et posant ces constats, que Bordeaux Métropole a souhaité engager une démarche globale et coordonnée de résilience aux risques naturels, climatiques et technologiques. Celle-ci ambitionne de construire un cadre stratégique partagé à l'échelle territoriale, et de proposer une consolidation et une mise en cohérence des actions visant à limiter l'impact des aléas sur les populations, les milieux naturels, les activités économiques et les équipements urbains.

Parmi les enjeux majeurs de résilience du territoire métropolitain, la pérennité de la ressource en eau fait l'objet d'une attention particulière, dont témoignent d'une part les recommandations du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des nappes profondes de Gironde, et d'autre part le schéma directeur de l'eau potable en cours d'élaboration par la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

Il est vrai que sur l'espace métropolitain, dont la population continue de croître tandis que les consommations d'eau par abonné demeurent stables, l'impact du réchauffement climatique génère deux phénomènes générant une pression accrue sur la ressource en eau :

- Une hausse notable des consommations journalières lors des épisodes de canicule (cf. étude prospective de la demande en eau potable menée par le SMEGREG en 2022) ;
- Une baisse des débits constatée sur certains captages du périmètre du service (notamment le captage de Budos, qui fournit près de 15% de la capacité en eau potable du territoire).

Ces éléments tangibles, couplés à une prise de conscience collective aux niveaux local et national suite à la sécheresse exceptionnelle de l'année 2022, conduisent l'ensemble des

acteurs à se saisir de ces enjeux et à mener une politique proactive et ambitieuse de réduction des consommations sur les territoires. Ainsi, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a-t-elle souhaité encourager les initiatives des collectivités en la matière, via un appel à projets « Economie et efficacité de l'eau ».

I. Participation à l'appel à projets « Economies et efficacité de l'eau » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Devant l'ampleur de la vulnérabilité du bassin Adour-Garonne au changement climatique et la nécessité d'accentuer encore les efforts à réaliser en matière d'économies d'eau, le Comité de Bassin Adour-Garonne encourage les actions d'économies d'eau pour tous les usages via différents dispositifs.

C'est dans ce contexte que l'appel à projets, « Economies et efficacité de l'eau », a été lancé en 2023 par l'Agence, pour accompagner des projets ambitieux d'économies d'eau et de substitution d'usages au travers des 3 thématiques suivantes :

- Gestion de la ressource et économies d'eau en agriculture ;
- Economies d'eau en industrie ;
- Economies d'eau dans les collectivités.

Les actions éligibles relevant de cette troisième thématique seront financées à hauteur de 70%.

Dans la perspective d'une action conjointe de Bordeaux Métropole, de la Régie de l'Eau et de plusieurs communes de l'espace métropolitain (Bègles, Bordeaux, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles), une réponse concertée à cet appel à projet a été élaborée.

A cette fin, une lettre d'intention commune a été remise en septembre dernier pour matérialiser cet engagement collectif. Celui-ci porte sur un plan d'actions visant des économies durables à différentes échelles, que ce soit auprès des citoyens, tant dans leur domaine professionnel que dans leur vie personnelle, que pour les usages propres au service public. Cette lettre d'intention a été remise à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sous la demande d'aide N°DEM-2023-02698 et attachée au projet N°PRO-2023-02189.

Dans le cadre de ce travail préparatoire, plusieurs actions, portées par ces différentes entités, ont été identifiées. Celles-ci sont en cours d'ajustement en vue de la finalisation du dossier qui sera remis au printemps 2024 pour démarrer au plus tôt les actions ainsi proposées.

Les actions envisagées dans cette lettre d'intention commune se veulent diversifiées dans leur nature (études, déploiement d'équipements, actions de sensibilisation, opérations innovantes) et dans le type d'usage adressé (bâtiments publics, espaces verts, particuliers, syndicats d'immeubles, secteurs d'activité professionnelle spécifiques, établissements scolaires, etc...).

Elles incluent, entre autres :

- Des études spécifiques sur des ressources alternatives (cartographie métropolitaine sur le potentiel de réutilisation d'eaux non-conventionnelles, études diagnostics du système d'eau industrielle de la Presqu'île d'Ambès) ;
- Le développement d'un outil interne dynamique de suivi de la consommation d'eau potable télé-relevée sur le périmètre de gestion de la Régie ;
- Le déploiement d'un système de pilotage à distance des espaces verts et complexes sportifs de la ville de Saint-Médard-en-Jalles ;
- L'amélioration de la mesure des consommations (déploiement de la télérelève sur les compteurs verts non-équipés à date sur le périmètre de gestion de la Régie, ainsi que de sous-compteurs sur certains sites des Pôles Territoriaux de

Bordeaux Métropole) ;

- Des actions de sensibilisation et de distribution d'équipements hydro-économiques auprès de différentes catégories d'usagers (particuliers, établissements publics, certaines branches d'activités économiques...) ;
- Des travaux d'optimisation des équipements sanitaires des bâtiments publics de la ville de Bègles ;
- La mise en œuvre de démarches partenariales avec les syndicats de copropriété pour identifier, tester et valoriser des projets innovants sur le thème des économies d'eau.

II. Les actions portées par Bordeaux Métropole

Les actions envisagées en maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole concernent la réutilisation des eaux non-conventionnelles pour des usages non-potables. La collectivité souhaite en effet développer plusieurs démonstrateurs de réutilisation d'eaux non-potables (5 à 7 sont envisagés), essentiellement pour des usages relatifs à la gestion des services publics urbains (arrosage des espaces verts, nettoyage d'espaces publics et de véhicules), de manière à éprouver leurs faisabilité et efficacité, dans une perspective de déploiement ultérieur à l'échelle territoriale.

La mise en œuvre de ce projet se déroulera en deux phases :

1. Une phase pré-opérationnelle, centrée sur une étude d'opportunité et de dimensionnement des démonstrateurs

Celle-ci doit permettre de construire un outil cartographique exhaustif et évolutif identifiant et qualifiant :

- les ressources alternatives à l'eau potable les plus pertinentes pour assurer des besoins métropolitains ou industriels ; les ressources suivantes seront considérées : eaux de rejets de stations d'épuration, eaux des bassins de rétention des eaux pluviales, eaux des grandes toitures des bâtiments métropolitains et d'un choix de zones commerciales et/ou industrielles, eaux perdues de géothermie, eaux de ruissellement des parkings, eaux perdues des piscines municipales, eaux perdues des tours aéro-réfrigérantes des bâtiments hospitaliers, eaux perdues des sources et lavoirs ;
- les moyens techniques et financiers nécessaires pour accéder à cette ressource : infrastructure, réseaux, remplissage de camions par bornes de puisage, toute solution innovante et expérimentale... Outre une typologie de solutions techniques envisageables, des études d'avant-projet seront réalisées sur 5 à 7 projets identifiés suite au rapprochement cartographie des besoins et des ressources estimées.

En complément, l'étude portera sur la production de procédures et notes méthodologiques permettant de faciliter les démarches opérationnelles à venir : procédures réglementaires et contractuelles pour l'utilisation de ces nouvelles ressources, règles pour différencier les usages non-potables, accompagnement à l'acceptation sociale des projets.

La durée prévisionnelle de cette phase 1 est de 6 à 8 mois à compter de la notification du marché de prestation de service (envisagée pour mi-avril 2024). Son budget estimatif s'élève à 165 000 € HT. Ces dépenses font l'objet de la présente demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre de l'appel à projet « Efficience et économies d'eau ».

2. Une phase d'expérimentation, consistant en l'installation des démonstrateurs et leur suivi sur quelques mois de fonctionnement

Celle-ci se déclinera, en relai de la phase d'étude, par l'installation et la mise en fonction progressive des démonstrateurs, à compter de début 2025.

Le budget associé à ces opérations sera estimé dans le cadre de la phase 1. Ces dépenses

feront l'objet d'une demande de subvention spécifique à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à hauteur de 50% des coûts envisagés. D'éventuels co-financements pourraient être recherchés au cas par cas, en fonction notamment du degré d'innovation des systèmes retenus pour les démonstrateurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité d'œuvrer à la réduction des vulnérabilités du territoire métropolitain, notamment en matière de sauvegarde de la ressource en eau

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de développement de démonstrateurs de réutilisation d'eaux non-conventionnelles,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter, en appui de la phase 1 de ce projet, une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'appel à projet « efficacité et économies d'eau », et à signer tout document s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alexandre RUBIO</p>
---	---